

 **Sport Gym Danse Twirling 92 CHATILLON**

 **REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB**

OBJECTIF

* Organiser des entrainements en fonction du niveau de l’athlète et dont les horaires et lieux sont définis au début de chaque saison.

MATERIEL

* Se conformer strictement aux règlements intérieurs des équipements mise à disposition par la Ville de Châtillon et par l’Education Nationale.
* Tout matériel endommagé ou perdu devra être remboursé ou remplacé par l’athlète.
* A la fin de chaque cours, le matériel devra être rangé correctement à sa place.

ASSIDUITE – PONCTUALITE

* Les retards ou absences devront être signalés et justifiés au plus vite auprès des entraineurs par un appel téléphonique, un sms et/ou un mot d’excuses.
* Les athlètes inscrits pour les galas devront être présents aux entrainements et stages prévus pour ces manifestations.

Sport GDT 92 Chatillon

Association Loi 1901 – Déclarée à la préfecture Sous-Préfecture des Hauts-De-Seine le 21 Aout 2016 sous le n°W9210047

 1/2

 **SPORT GYM DANSE TWIRLING 92 CHATILLON**

ATTITUDE

* Pendant les entrainements et les manifestations (galas et démonstrations) les athlètes doivent rester corrects envers les entraineurs, les dirigeants et les autres gymnastes.
* Tout manquement peut conduire à une exclusion temporaire ou définitive après décision du comité directeur.
* Les téléphones portables devront être coupés pendant les cours.

TENUE VESTIMENTAIRE

* Pour les entrainements les gymnastes doivent porter une tenue correcte : short et collant noirs, tee-shirt et chaussons ou chaussettes blanches ou noires.
* Cheveux attachés.
* Pour les galas prévoir le nécessaire à maquillage et à chignon, les demi-pointes.

EN CAS DE DEMISSION OU D’EXCLUSION

* SPORT GDT 92 ne procédera à aucun remboursement quel qu’en soit le motif.
* SPORT GDT 92 décline toute responsabilité en cas d’accident ou incidents causés ou subis par ses adhérents en dehors des horaires et lieux de cours.
* SPORT GDT 92 ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols ou pertes d’effets personnels ou objets de valeurs lors des entrainements, ou déplacements.
* Toute personne surprise en flagrant délit de vol ou de dégradation des locaux sera immédiatement sanctionné par une exclusion définitive du Club.

 **Date et signature(s) du/ des responsable(s) légal. Date et signature(s) de l’adhérent si majeur.**

 **Précédé de la mention « Lu et approuvé » Précédé de la mention « Lu et approuvé »**

Sport GDT 92 Chatillon

Association Loi 1901 – Déclarée à la préfecture Sous-Préfecture des Hauts-De-Seine le 21 Aout 2016 sous le n°W921004758

 2/2